

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 DÉCEMBRE 2011** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

11,291 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

11,292 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

Mme Anne Côté étant arrivée, la mairesse suggère de discuter immédiatement du point 3 de l'ordre du jour concernant la bibliothèque. Les membres du conseil sont d'accord.

11,293 BIBLIOTHÈQUE

Madame Anne P. Côté, architecte, donne de l'information additionnelle concernant les travaux à effectuer dans la partie existante de la bibliothèque du projet d'agrandissement.

Les membres du conseil se questionnent sur la pertinence de certains travaux projetés, entre autres, certains éléments de la démolition, du remplacement de la fenestration et du couvre-plancher et de la relocalisation et/ou du remplacement des luminaires.

Les membres du conseil soulignent qu'ils n'avaient pas prévu autant de dépenses dans la partie existante de la bibliothèque.

Après discussion, les membres du conseil proposent que la bibliothèque soit relocalisée, pour la durée des travaux, dans le local 200 au condo industriel, situé sur la rue Lajeunesse. Ils proposent

également que les employés du service d'infrastructures exécutent certains travaux de démolition dans la bibliothèque existante et certains travaux préparatoires à son réaménagement.

Les membres du conseil demandent au directeur général de rencontrer la responsable de la bibliothèque à ce sujet.

11,294 AJOURNEMENT DE LA SESSION

À 20 h 19, la session est ajournée.

11,295 REPRISE DE LA SESSION

La session reprend à 21 h 02.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

11,296 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux Affaires nouvelles :

27.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Procédures d'entraide.

11-246 RÉSOLUTION NO 11-246 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

11,297 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2011.

**11-247 RÉSOLUTION NO 11-247
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2011 tel que présenté.

11,298 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11,299 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a participé à l'assemblée générale annuelle du Centre récréatif Kingsey et dépose les états financiers. Elle souligne que le centre récréatif a fait un déficit de 82 118 \$.

Christiane Lampron mentionne également qu'elle a participé au « lac-à-l'épaule » du Parc Marie-Victorin au cours duquel plusieurs discussions ont eu lieu concernant les activités à venir au parc et la pertinence de les maintenir.

11,300 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Les rapports du service d'urbanisme et de l'administration ont été expédiés aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

11,301 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**11-248 RÉSOLUTION NO 11-248
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (378 914,28 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

11,302 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

11,303 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'un camion échelle

11-249 RÉSOLUTION NO 11-249 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le camion échelle du service de sécurité incendie demande des réparations importantes et qu'il devient impossible d'obtenir les pièces nécessaires;
- 2 Aux termes de la résolution no 11-232, le conseil municipal a autorisé la ville à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion échelle;
- 3 Une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des Services Ingenex inc. un camion échelle E-One 1984, numéro d'identification 1EWD2BA84E1F033740.
- 2- **CONDITION.** Avant de procéder à la transaction, le directeur du service de sécurité incendie devra mandater un spécialiste en mécanique afin de faire l'inspection du camion pour s'assurer qu'il est en bonne condition.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (46 960,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présent résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services Ingenex inc. et au directeur du service de sécurité incendie.

11,304 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

11-250 RÉSOLUTION NO 11-250 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un an;
- 2 Le 31 décembre 2011, Christian Côté aura occupé le poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska durant 1 an;
- 3 Il y a lieu de nommer un maire suppléant et délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MAIRE SUPPLÉANT ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC D'ARTHABASKA.** Monsieur Christian Côté est nommé au poste de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska et à M. Christian Côté.

11,305 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des représentants de la municipalité

11-251 **RÉSOLUTION NO 11-251**
CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU RÉPONDANT
ET DE LA COORDONNATRICE À LA CRSBP

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le CRSBP demande annuellement une confirmation du répondant et de la coordonnatrice de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANTE.** Le conseil municipal nomme madame Christiane Lampron, conseillère, à titre de répondante de la bibliothèque municipale auprès de la CRSBP.
- 2- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame Suzanne Boulet à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

11,306 RESSOURCES HUMAINES

11,306.1 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL D'EMPLOYÉS SAISONNIERS DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES

11-252 RÉSOLUTION 11-252 SERVICE D'INFRASTRUCTURES PROLONGATION DE LA SAISON DE TRAVAIL DE ÉRIC HAMEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-208, la saison de travail de M. Éric Hamel devait se terminer le 3 décembre 2011;
- 2 Des travaux d'entretien doivent être complétés;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Hamel pour terminer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Éric Hamel jusqu'au 31 mars 2012.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Éric Hamel et à la trésorière.

11-253 RÉSOLUTION 11-253 SERVICE D'INFRASTRUCTURES PROLONGATION DE LA SAISON DE TRAVAIL DE JEAN-YVES CAMPEAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 11-209, la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau devait se terminer le 3 décembre 2011;
- 2 Des travaux d'entretien doivent être complétés;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Campeau pour terminer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau jusqu'au 31 mars 2012.

- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Jean-Yves Campeau et à la trésorière.

11,306.2 EMPAUCHE DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

11-254 **RÉSOLUTION NO 11-254 ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SAISON 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 Le directeur général recommande l'embauche de David Lizotte-Gauthier et de Simon Godbout;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville retient les services de messieurs David Lizotte-Gauthier et Simon Godbout pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2011-2012. Ces personnes travailleront en alternance un maximum de vingt-trois (23) heures par semaine chacun et assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur pour les étudiants autres que sauveteur et animateur au terrain de jeux, au service de la ville au cours de l'exercice 2011 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2012, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
 - du lundi au jeudi inclusivement : de 18 h à 21 h;
 - le vendredi : de 18 h à 22 h;
 - le samedi et le dimanche : de 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée à messieurs David Lizotte-Gauthier et Simon Godbout.

11,307 TRÉSORERIE – Annulation d'un solde résiduaire au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**11-255 RÉSOLUTION NO 11-255
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 04-02
RÉSILIATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 04-02 pour le moindre des coûts prévus initialement soit 35 034 \$;
- 2 Une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 36 000 \$ a été financée de façon permanente;
- 4 Pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Kingsey Falls a reçu, des contribuables, les montants suivants :
 - 10 500,00 \$ pour l'année 2005;
 - 7 708,39 \$ pour l'année 2006;
 - 7 353,56 \$ pour l'année 2007;
 - 6 998,74 \$ pour l'année 2008;
 - 6 643,93 \$ pour l'année 2009;
 jusqu'à l'extinction du terme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 04-02 soit réduit de 36 000 \$ à 0,00 \$.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11,308 EAUX USÉES – Mandat pour stérilisation de sol pour les bassins de décantation

**11-256 RÉSOLUTION NO 11-256
EAUX USÉES – STÉRILISATION DE SOL
POUR LES BASSINS DE DÉCANTATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'environnement autour des bassins est propice à la pousse de mauvaises herbes et arbustes;
- 2 La couche d'argile qui protège les bassins est sensible à la présence de végétation racineuse;

- 3 Les coûts récurrents à l'enlèvement des végétaux sont prohibitifs;
- 4 Il existe une solution avantageuse et efficace qui permet la protection des ouvrages;
- 5 La firme Les Serres Perreault inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater Les Serres Perreault inc. de Warwick pour procéder à la stérilisation de sol pour les bassins de décantation situés au 85, rang 12, pour cinq (5) ans. La firme procèdera à deux (2) traitements par année.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution :
 - 2012 : MILLE TROIS CENTS DOLLARS (1 300,00 \$);
 - 2013 : MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (1 350,00 \$);
 - 2014 : MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (1 380,00 \$);
 - 2015 : MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 425,00 \$);
 - 2016 : MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (1 450,00 \$).
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Serres Perreault inc.

11,309 SITE D'ENFOUISSEMENT – Contrat avec la firme Waste Management

**11-257 RÉOLUTION NO 11-257
CONTRAT RELATIF À LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC
LA FIRME WM QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le contrat avec la firme WM Québec inc. pour la gestion des matières résiduelles se terminera le 31 décembre 2011;
- 2 La ville travaille actuellement à la rédaction du devis pour le renouvellement;
- 3 Le devis ne pourra être finalisé pour la date du 31 décembre 2011;
- 4 Il y a lieu de prolonger ce contrat pour deux mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prolonger l'entente signée avec la firme WM Québec inc. pour deux (2) mois, soit janvier et février 2012 relativement à la gestion des matières résiduelles (déchets)
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **SOIXANTE-DIX DOLLARS (70,00 \$)** la tonne métrique plus les taxes et la redevance gouvernementale applicable à chaque tonne de matières résiduelles acheminée à l'élimination.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme WM Québec inc.

11,310 CASCADES RÉCUPÉRATION – Modification des journées de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières putrescibles

Les membres du conseil demandent qu'un avis soit envoyé, par la poste, à tous les résidents pour les informer des changements de journées de collectes.

**11-258 RÉSOLUTION NO 11-258
MODIFICATION DES JOURNÉES DE
COLLECTES DES DÉCHETS, DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET DES MATIÈRES PUTRESCIBLES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Cascades Récupération a transmis une demande à la ville pour modifier les journées de collecte des déchets, des matières recyclables et des matières putrescibles pour l'année 2012;
- 2 Les modifications demandées ne créeront pas de préjudices aux citoyens de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION.** La Ville de Kingsey Falls accepte les modifications de journées de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières putrescibles demandées par Cascades Récupération. À compter du 1^{er} janvier 2012, les collectes se feront comme suit :
 - matières putrescibles : le mardi ;
 - déchets et matières recyclables : le jeudi.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Récupération.

11,311 PARC MARIE-VICTORIN – Prêt du tracteur pour entretien du sentier de glace

**11-259 RÉSOLUTION NO 11-259
PRÊT DU TRACTEUR KUBOTA L48
AU PARC MARIE-VICTORIN POUR
L'ENTRETIEN DU SENTIER DE GLACE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin offrira aux citoyens de Kingsey Falls et à la population en général, un sentier de glace d'une longueur de un kilomètre pour le patinage;
- 2 L'aménagement du sentier nécessite l'usage d'équipement motorisé;
- 3 Le Parc Marie-Victorin dispose de très peu d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter son tracteur Kubota L48 au Parc Marie-Victorin pour l'entretien du sentier de glace pour la saison 2011-2012.
- 2- **CONDITIONS.** Le Parc Marie-Victorin s'engage à réparer tous les bris occasionnés par son usage, qu'ils soient issus d'un usage abusif ou accidentel. Le tracteur sera inspecté par les représentants des deux organismes au début et à la fin de chaque période de prêt.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

11,312 INSTALLATION ET RACCORDEMENT DE LUMINAIRES – Demandes à Hydro-Québec

11,312.1 INTERSECTION DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN ET DE LA RUE JONCAS

**11-260 RÉSOLUTION NO 11-260
INTERSECTION DU BOUL. MARIE-VICTORIN
ET DE LA RUE JONCAS
DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC
INSTALLATION ET BRANCHEMENT D'UN LAMPADAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des plaintes concernant l'éclairage à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Joncas ont été formulés par des citoyens;

- 2 Après vérification, la ville est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter un lampadaire à cette intersection pour améliorer l'éclairage;
- 3 Il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder à l'ajout et au branchement de ce lampadaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation et au branchement d'un lampadaire sur le poteau situé à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Joncas, du côté du 418, boulevard Marie-Victorin.

La Ville de Kingsey Falls autorise Hydro-Québec à lui facturer les coûts inhérents à l'installation et au raccordement du lampadaire au contrat no 3002 85118.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hydro-Québec.

11,312.2 RUE DE L'OIE

11-261 RÉSOLUTION NO 11-261 RUE DE L'OIE DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC AJOUT ET BRANCHEMENT DE LAMPADAIRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les citoyens des rue de l'Oie et des Hirondelles ont demandé d'avoir des lampadaires sur leurs rues;
- 2 Il s'agit de rues publiques;
- 3 Il y a lieu de procéder à l'ajout de trois lampadaires dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation et au branchement de trois (3) lampadaires sur les poteaux situés sur la rue de l'Oie.

La Ville de Kingsey Falls autorise Hydro-Québec à lui facturer les coûts inhérents à l'installation et au raccordement du lampadaire au contrat no 3002 85118.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hydro-Québec.

**11,313 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
Adhésion de la municipalité pour 2012**

**11-262 RÉSOLUTION NO 11-262
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)
CONTRIBUTION ANNUELLE 2012**

CONSIDÉRANT QUE :

1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2012.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (1 999,55 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

11,314 ENTENTES LOISIR 2012

11,314.1 VILLE DE WARWICK

Ce point est reporté à la session spéciale prévue le 12 décembre prochain.

11,314.2 VILLE DE VICTORAVILLE

Ce point est reporté à la session spéciale prévue le 12 décembre prochain.

**11,315 CONTRIBUTION AUX COURS DE NATATION DANS
D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

Ce point est reporté à la session spéciale prévue le 12 décembre prochain.

11,316 FÊTE DE NOËL DES ENFANTS – Contribution financière

**11-263 RÉSOLUTION NO 11-263
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÊTE
DE NOËL DES ENFANTS ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le taux de participation à la fête de Noël dépasse toute attente;
- 2 Plusieurs parents souhaitent le retour de l'événement pour 2011;
- 3 Le Comité de promotion se dit disposé à organiser l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser, au Comité de promotion de Kingsey Falls, pour la fête de Noël des enfants, une contribution financière maximale de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier du Comité de promotion de Kingsey Falls.

11,317 PROJET MADA – Parc pour les aînés

11-264

RÉSOLUTION NO 11-264 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville travaille à l'élaboration de sa politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés;
- 2 Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a réservé une somme dans l'enveloppe budgétaire du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités pour les travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- 3 La ville désire offrir à ses résidents aînés un parc aménagé pour eux avec des installations leur permettant de faire des activités physiques et de détente;
- 4 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'aide financière au fonds servant à soutenir la réalisation de petits projets d'infrastructures dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La conseil municipal de Kingsey Falls autorise le projet déposé dans le cadre de la démarche MADA, soit l'aménagement d'un parc destiné aux personnes âgées sur la rue Caron.

- 2- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- 3- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des projets.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

11,318 QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC

11,318.1 AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE RANG 13

11-265 RÉSOLUTION NO 11-265 DROIT DE PASSAGE RANG 13 POUR LE CLUB QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le club de VTT Quad Centre-du-Québec demande un droit d'accès pour circuler en bordure du rang 13;
- 2 Ce droit de passage donne accès au réseau Quad du Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DROIT D'ACCÈS.** La Ville de Kingsey Falls accorde au club Quad Centre-du-Québec et à ses membres la permission de circuler en bordure du Rang 13, entre les numéros civiques 95 et 35, soit sur une distance de 1,8 kilomètre, jusqu'à la limite de Ste-Élizabeth.
- 2- **SIGNALISATION.** Le club Quad Centre-du-Québec fournira et installera la signalisation requise.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Quad Centre-du-Québec.

11,318.2 DON DU BOIS PROVENANT DU PONT DE LA ROUTE DUBOIS

11-266 RÉSOLUTION NO 11-266 DON DE BOIS CLUB QUAD CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le club Quad Centre-du-Québec a demandé à la ville de pouvoir utiliser le bois récupéré des travaux de réparation du pont de la route Dubois pour faire de petites traverses;

2 La ville n'a pas de projet pour l'utilisation de ce bois ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville donne le bois récupéré des travaux de réparation du pont de la route Dubois au club Quad Centre-du-Québec.

11,319 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des contribuables endettés envers la municipalité est déposée tel que le prévoit l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

11,320 AFFAIRES NOUVELLES

11,320.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Procédures d'entraide

Après discussion, les membres du conseil reportent ce point à la session spéciale prévue le 12 décembre prochain.

11,321 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 37.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier